

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE TOUS COMMERCES  
AVEC LICENCE IV SAUF ACTIVITES BRUYANTES, MALODORANTES, INSALURES L' EURL LA  
BRASSERIE DES GOURMETS

VENTE DU 08/03/2017

36 Avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mercredi 8 mars à 11h15 heures

36 Avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE

D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE TOUS COMMERCES AVEC LICENCE IV  
SAUF ACTIVITES BRUYANTES, MALODORANTES, INSALURES.

Liquidation Judiciaire de L'EURL LA BRASSERIE DES GOURMETS, 36 AVENUE Alsace Loraine 38000  
GRENOBLE immatriculée au registre du commerce de GRENOBLE sous le numéro 803 174 069. Jugement du  
Tribunal de Commerce de Grenoble, en date du 22 novembre 2016.

MISE A PRIX : 30 000€

S'appliquant :

A) Aux éléments incorporels (nom commercial, clientèle, achalandage,  
droit au bail, Licence IV) à concurrence de ..... 15.000€

B) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation)  
à concurrence de..... 15.000€

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Ordonnance du 11 Janvier 2017. Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite à  
GRENOBLE (Isère) 16 rue Général Mangin, Maître MASSELON Mandataire-Judiciaire, seul habilité à recevoir  
les oppositions. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SCP  
Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé en son Etude, où il peut  
être consulté. Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à la SCP Jean-Claude ANAF et Associé,  
Commissaires-priseurs judiciaires à Grenoble.

Le propriétaire des murs est la SCI ISABELLE sise au 36 Av Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE

Pour tous renseignements complémentaires contact : Monsieur PERRIN Jonathan 06.33.66.76.22

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 20.000 € par chèque certifié à l'ordre de la SCP  
Jean-Claude ANAF et Associé. Pour le paiement du solde, une garantie bancaire ou chèque certifié sera exigé  
immédiatement après l'adjudication, à l'acquéreur du fonds de commerce. Règlement comptant frais en sus.

A défaut d'adjudicataire pour le fonds de commerce, vente détaillée du matériel.